

**Comité Consultatif d'Allocation des Ressources**  
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
« Section activités de Soins Médicaux et de Réadaptation »

Avis du 31 mai 2024 de la section « SMR » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources  
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR »,  
définies par le Décret n°2023-696 du 29 juillet 2023 relatif à la réforme du financement des  
activités de soins médicaux et de réadaptation, la section « SMR » a été consultée pour avis sur la  
répartition de la dotation populationnelle 2024.

**Présents :**

M. Gabriel LUISSINT,

**Excusés :**

Dr Emmanuel BARD, M. Fabrice POLIENOR

**En Visio :**

M. Sébastien TOURNEBIZE, Dr Isabelle TOBOUT, Mme Gilberte BLONBOU

**ARS :**

Mme Brigitte SCHERB, Mme Valérie MESSEGUE, Mme Nelly MARCELIN, Me Isabelle MANE, Mme Chantal  
ALEXIS,

**Quorum (4) : Le quorum est atteint (4 membres présents)**

A été présenté aux membres présents :

- Le RI,
- Le rôle et les attributions du comité
- Les modalités de la réforme à compter de janvier 2024 (compartiment, transition et model  
à blanc)
- Les outils de calibrage de la dotation populationnelle attendu du national n'ont pas pu  
être présentée en séance.

La séance n'a pas permis d'élire un président.

Le CCAR Soins Médicaux et de Réadaptation a émis les avis suivants :

1. Le Comité Consultatif d'Allocation des Ressources section « SMR » a retenu la proposition de reconduction des recettes populationnelles telles qu'elles ont été modélisées dans le cadre du modèle à blanc utilisé pour la mise en œuvre a posteriori.
2. Les mesures nouvelles seront réparties à l'aide des outils de calibrage de la dotation populationnelle
3. Le règlement intérieur sera voté lors de la prochaine séquence du comité

Fait le 24/11/25



Fabrice POLIENOR

Président de la Commission Consultative  
d'Allocation des Ressources section S.M.R